

## Vous informer en cas d'incident sur le réseau électrique

**En cas d'incident sur le réseau, adoptez les bons réflexes :  
consultez notre site internet pour vous aider à identifier l'origine de la coupure**

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

### Si la panne est déjà portée à notre connaissance :

vous n'avez rien à faire, nous sommes mobilisés pour rétablir l'électricité dans les meilleurs délais.



### Si la panne n'est pas encore connue :

contactez directement notre accueil dépannage 24h/24 et 7j/7

- Numéro réservé aux élus : 0811 01 02 12 (puis code INSEE)
- Numéro pour vos administrés : 09 726 750 57



Nous vous rappelons les consignes de sécurité :

- ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique

### Le saviez-vous ?

#### **FIRE : un dispositif de mobilisation exceptionnelle lors d'incident climatique majeur**

Les aléas climatiques, de plus en plus fréquents et intenses, traduisent une évolution météorologique marquée qui impacte durablement les infrastructures et les territoires.

En cas d'incident climatique majeur, grâce à la mobilisation coordonnée de la FIRE (Force d'Intervention Rapide Électricité), nous démontrons une organisation réactive et structurée, capable d'intervenir efficacement face aux aléas pour sécuriser rapidement l'alimentation électrique des territoires.

